

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2016

Le 29 mars, à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur André LINDER.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, GHANMI LINDER Saliha et STRUB FINCK Marie-Christine,
Messieurs LEY Jean Pierre, GABRIEL Sylvain, GASSER Paul, BIR Bernard,
DEBORD Gérard, CLAUSER Thibaut et GALLAND Pascal.

Le Conseil choisi pour secrétaire Monsieur GABRIEL Sylvain.

1° Approbation de compte rendu de la réunion du 3 février 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 février 2016 ne soulève pas d'observation ; les membres présents signent pour approbation au registre.

2° Budget principal : examen et approbation du compte administratif 2015 et affectation du résultat.

2.1. Compte administratif 2015

Le Maire présente le compte administratif puis les conseillers municipaux élisent Monsieur Jean- Pierre LEY, 1^{er} adjoint, comme président de séance.

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur André LINDER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs ci-après :

Section de fonctionnement

	FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2015	COMPTE ADM 2015
	DEPENSES	591 984.59 €	451 101.50 €
11	Charges à caractère général	139 400.00 €	138 207.68 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	82 000.00 €	76 388.87 €
14	Atténuation de produits	52 000.00 €	50 418.00 €
22	Dépenses imprévues	1 284.59 €	- €
23	Virement à la section d'investissement	101 000.00 €	- €
65	Autres charges de gestion courantes	196 300.00 €	166 938.02 €
66	Charges financières	20 000.00 €	19 148.93 €
	RECETTES	591 984.59 €	627 667.26 €
*002	Excédent de fonctionnement reporté	75 384.59 €	75 384.59 €
13	Atténuation de charges		312.00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	206 000.00 €	221 991.39 €
73	Impôts et taxes	185 600.00 €	198 749.51 €
74	Dotations, subventions et participations	109 000.00 €	116 269.00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 000.00 €	12 691.36 €
76	Produits financiers		2.84 €
77	Produits exceptionnels		2 266.57 €
	EXCEDENT		176 565.76 €

Section d'investissement

DEPENSES		BP	REALISE	RAR
		*2015	*2015	*2015
		183 000.00	132 222.63	38 500.00
*001	Déficit d'investissement reporté	26 579.28	26 579.28	
*020	Dépenses imprévues	420.72		
1641	Remboursement capital emprunts	30 000.00	29 534.41	
204171	Participation acquis photocopieur Regroupement sco	1 500.00	1 434.79	
CH 21	Détail chapitre 21	124 500.00	74 674.15	38 500.00
2115	Acquisition locaux crédit mutuel	30 000.00	26 000.00	
2117	Bois, forêt (mise au gabarit route forestière)	22 000.00	19 631.09	2 000.00
2117	Bois, forêt (aménagement chemins)		4 858.33	
21318	Salle fêtes : mise norme anti-feu porte cave			
21318	travaux divers sur batiments communaux (démolition gran	10 000.00		36 500.00
21318	Eglise portes et échafaudage orgue			
2151	Travaux sur reseaux de voirie divers			
	chemin rural (déchets verts etc...)	18 500.00	23 460.00	
	chemin rural reliant rue Noyer à la rue de l'église	26 000.00		
21571	Pneus neige pour kangoo		724.73	
2181	Panneaux de rues et signalisation	18 000.00		
RECETTES		BP	REALISE	RAR
		*21015	*2015	*2015
		183 000.00	68 064.63	17 400.00
1068	Affectation résultats	46 000.00	46 000.00	
*021	Virement de la section de fonctionnement	101 000.00		
10222	Fonds de compensation TVA	5 000.00	5 242.01	
10226	Taxe d'aménagement	2 000.00	9 880.42	
28044171	Amortissement participation photocopieur SIAS			
CH 13	Détail chapitre 13	29 000.00	6 942.20	17 400.00
1326	Subvention SDIS pour motopompe	2 900.00	2 963.00	
1321	Subvention DETR pour chemins ruraux (25	5 200.00		
1321	Subvention réalisation chemins forestiers	14 800.00		14 800.00
13248	Créance Commune de Biederthal pour Chemin forestier	2 600.00		2 600.00
1328	Participation conseil de Fabrique église			
1328	Créance association foncière	3 500.00	3 979.20	
	SOLDES	-	-64 158.00	-21 100.00

2.2 Affectation des résultats de l'exercice 2015.

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter 46 000 € en section d'investissement afin de couvrir le déficit de 2015 (64 158.00 €) et le déficit de restes à réaliser 2015 (21 100 €).

Les conseillers municipaux à l'unanimité prennent la décision suivante :

- Inscription de 64 158.00 € en section d'investissement compte 001 "déficit d'investissement reporté"
- Affectation de 85 258 € en section d'investissement compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".
- Report de 91 307.76 € en section de fonctionnement compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

3° Budget de l'eau : examen et approbation du compte administratif 2015 et affectation du résultat.

3.1. Compte administratif 2015

Le Maire présente le compte administratif puis les conseillers municipaux élisent Monsieur Jean Pierre LEY, 1^{er} adjoint, comme président de séance.

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur André LINDER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs ci-après :

FONCTIONNEMENT		BUDGET 2015	CA 2015
DEPENSES		92 794.35 €	45 452.11 €
11	Charges à caractère général	48 800.00 €	10 729.53 €
14	Atténuation de produits	11 000.00 €	9 585.00 €
22	Dépenses imprévues	6 794.35 €	
23	Virement à la section d'investissement		
42	Opération d'ordre (amortissement)	22 700.00 €	22 608.96 €
65	Autres charges de gestion courantes	500.00 €	0.24 €
66	Charges financières	2 500.00 €	2 258.21 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	270.17 €
RECETTES		92 794.35	101 124.06 €
2	Excédent de fonctionnement reporté	38 294.35	38 294.35 €
70	Produits des services, domaine et ventes divers	46000	54 409.57 €
77	Produits exceptionnels		
42	Opération d'ordre (amortissement)	8500	8 420.14 €
EXCEDENT		-	55 671.95

Commune de WOLSCHWILLER (Haut-Rhin)

INVESTISSEMENT		BUDGET 2015	CA 2015	RAR 2016
	DEPENSES	47 954.99 €	19 541.57 €	12 158.00 €
20	Dépenses imprévues	4 254.99 €		
40	Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions)	8 500.00 €	8 420.14 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200.00 €	5 168.71 €	
2156	Travaux / nouveaux branchements eau / plans de réseau	30 000.00 €	5 952.72 €	12 158.00 €
	RECETTES	47 954.99 €	47 863.95 €	0.00 €
*001	Excédent d'investissement reporté	25 254.99 €	25 254.99 €	
*021	Virement de la section de fonctionnement			
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des acquisitions et travaux)	22 700.00 €	22 608.96 €	
	EXCEDENT	0.00 €	28 322.38 €	- 12 158.00

3.2. Affectation des résultats de l'exercice 2015.

Le résultat d'investissement étant excédentaire les conseillers municipaux à l'unanimité prennent la décision suivante :

- Report de 55 671.95 € en section de fonctionnement compte R002 "excédent de fonctionnement reporté".
- Report de 28 322.38 € en section d'investissement compte R001 "excédent d'investissement reporté".

4° Approbation des comptes de gestion du percepteur 2015.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui avaient été prescrits de passer dans ses écritures,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2015 et du budget annexe de l'eau en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DECLARE, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5° Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Suite à la délibération du 12 novembre 2015 décidant d'offrir la chance à un chômeur d'accéder à un emploi dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) et après avoir pris contact avec le CIAREM (Centre d'Information et Aide à la recherche d'emploi d'Altkirch), le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} avril 2016. Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité,

DECIDENT de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

PRECISENT que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois.

PRECISENT que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

INDIQUENT que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISENT le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tous les documents liés à ce dernier.

6° Budget Principal : examen et vote du budget primitif 2016.

6.1. Section de fonctionnement.

Les conseillers municipaux examinent la section de fonctionnement et décident de voter le budget par chapitres.

➤ Fixation des taux d'imposition 2016 des quatre taxes directes locales

Après avoir pris connaissance de l'état notifiant les bases prévisionnelles et les allocations compensatrices des impôts locaux 2016,

Après débat les conseillers municipaux à l'unanimité

DECIDENT d'augmenter les taux de 0.1 point

	Bases prévisionnelles 2016	Taux de référence 2015	Taux votés 2016	Produit attendu 2016 sans augmentation taux
taxe d'habitation	594 000	14.80	14.90	88 506
Taxe foncière bâti	449 400	9.10	9.20	41 345
Taxe foncière non bâti	49 700	42.65	42.75	21 247
Cotisation Foncière des entreprises	83 300	18.90	19.00	15 827
total				166 925

A ce total se rajoutent les allocations compensatrices de l'Etat d'un montant de 6 308 €, le produit des IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) estimée à 5 357 €, le produit de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) estimée à 5 960 €.

Par contre, selon la Loi de finance 2010 la Commune devra rembourser à l'Etat un montant 40 389 € au titre de la Garantie individuelle de ressources (GIC) afin de compenser les pertes de chaque collectivité constatées après la réforme.

➤ **Vote des subventions 2016 :**

Les conseillers examinent les propositions de subventions pour 2016.

Après débat, la majorité vote les subventions suivantes et décide de conditionner le versement de la subvention aux associations du village par la tenue effective d'au moins une manifestation dans l'année.

Commune de WOLSCHWILLER (Haut-Rhin)

ARTICLE 6574		Versé en 2015	VOTE 2016
	Lycée Jean Mermoz, pour sortie scolaire	50	0
	ARBORICULTEURS ET BOUILLEURS DE CRU	31	31
	PREVENTION ROUTIERE	31	31
	SOCIETE DES AMIS BIBLIOTHEQUE	31	31
	PRO-LANDSKRON	65	65
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	110	110
	Subvention exceptionnelle pompiers	810	200
	ASSOC ARTS MARTIAUX	110	110
	ASSOC ST MAURICE II	110	110
	ASSOC WolschWillerWaggis	110	110
	ASSOC Fasnachtverein Wolschwiller		110
	M.J.C. WOLSCHWILLER	110	110
	ASS.MIEUX VIVRE A ST MORAND	110	110
	BANQUE ALIMENTAIRE	150	150
	APAMAB	250	250
	APALIB	250	250
	CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE	800	800
	ASS.AMIS DE LUPPACH	2 stères de bois	2 stères de bois
	TOTAUX	3 128	2 578

➤ Bois de service 2016.

Suite aux explications du Maire le conseil municipal accorde aux bucherons et forestiers les stères selon les conditions de leurs conventions collectives. Ils accordent également aux employés communaux et bénévoles le nombre de stères suivants :

Monsieur Richard SCHWEITZER (agent communal) :	10 stères
Monsieur Roger SCHMITT (bénévole) :	4 stères
Madame Sabine JENNI (agent communal) :	4 stères
Madame Patricia GASSER (agent communal) :	2 stères
Madame Christelle BLIND (agent communal) :	2 stères

➤ Autorisation de dépenses : article 6232 Fêtes et cérémonies

Le conseil municipal fixe comme suit les principales catégories de dépenses que le Maire est autorisé à engager au titre de l'article 6232- Fêtes et cérémonies :

- * achat de boissons et alimentation pour vins d'honneurs et réceptions organisées par la Commune,
- * publicité, frais d'impressions, signalétique pour réceptions diverses
- * achat de gerbes, cadeaux et trophées pour cérémonies, grands anniversaires, mariages, manifestations sportives,
- * repas annuel et excursion du 3^{ème} âge,

- * excursion de l'école primaire,
- * frais de restaurant avec entreprises, administrations ou collaborateurs,
- * frais de déplacements, hébergement et restauration,
- * déplacements et repas avec le personnel, les extra-communaux et élus et leurs conjoints,
- * rémunération principale et charges sociales des intervenants dans le cadre de spectacles ou animations, frais de sacem,
- * éclairage, sonorisation, équipement de cérémonies ou fêtes diverses,
- * développement de photographies, confection de cd-photos, audio, vidéo.

➤ **La proposition de budget de fonctionnement est équilibrée et se présente ainsi :**

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire	propositions
		BP 2015	BP 2016
	DEPENSES	591 984.59 €	597 907.76 €
*011	Charges à caractère général	139 400.00 €	160 800.00 €
*012	Charges de personnel et frais assimilés	82 000.00 €	90 500.00 €
*014	Atténuation de produits	52 000.00 €	51 500.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	196 300.00 €	180 500.00 €
66	Charges financières	20 000.00 €	18 500.00 €
*022	Dépenses imprévues	1 284.59 €	3 607.76 €
*023	Virement à la section d'investissement	101 000.00 €	91 000.00 €
*042	opérations entre sections (amortissement)		1 500.00 €
	RECETTES	591 984.59 €	597 905.76 €
*002	Excédent de fonctionnement reporté	75 384.59 €	91 307.76 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	206 000.00 €	156 000.00 €
73	Impôts et taxes	185 600.00 €	197 900.00 €
74	Dotations, subventions et participations	109 000.00 €	103 700.00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 000.00 €	18 000.00 €
77	Produits exceptionnels		31 000.00 €

6.2. section d'investissement.

Les conseillers municipaux examinent la proposition de budget par opérations mais décident de voter la section d'investissement sans opérations et par chapitres.

La proposition de budget d'investissement est équilibrée et se présente ainsi :

DEPENSES		RAR	PROP.	TOTAL
		*2015	*2016	*2016
		38 500.00	175 958.00	214 458.00
*001	Déficit d'investissement reporté		64 158.00	64 158.00
*020	Dépenses imprévues			-
1641	Remboursement capital emprunts		31 000.00	31 000.00
CH 21	Détail chapitre 21	38 500.00	80 800.00	119 300.00
2117	Bois, forêt (mise au gabarit route forestière)	2 000.00		2 000.00
2117	Bois, forêt (acquisition Baselwald)		7 000.00	7 000.00
21318	Salle fêtes : porte cave anti-feu porte cave, mur coupe-feu, petite salle		6 000.00	6 000.00
21318	démolition bâtiments communaux centre village	36 500.00	2 500.00	39 000.00
2128	Aménagement de la place du village (géomètre, étude...)		7 000.00	7 000.00
21318	Eglise portes isolantes Billand : 9000, échafaudage pour orgue: 3300		12 300.00	12 300.00
21318	Eglise Vlym : 23 000, Trapp : 2000		25 000.00	25 000.00
2151	Travaux aménagement chemin rural (rue noyer à église)		21 000.00	21 000.00
RECETTES		RAR		
		*2015		
		17 400.00	197 058.00	214 458.00
1068	Affectation résultats		85 258.00	85 258.00
*021	Virement de la section de fonctionnement		91 000.00	91 000.00
10222	Fonds de compensation TVA		3 900.00	3 900.00
10226	Taxe d'aménagement			-
28044171	Amortissement participation photocopieur SIAS		1 500.00	1 500.00
CH 13	Détail chapitre 13	17 400.00	15 400.00	32 800.00
1321	Subvention DETR pour chemins ruraux (25%)		4 000.00	4 000.00
1321	Subvention réalisation chemins forestiers	14 800.00		14 800.00
13248	Créance Commune de Biederthal pour Chemin forestier	2 600.00		2 600.00
1328	Participation conseil de Fabrique église		7 500.00	7 500.00
1328	Créance association foncière		3 900.00	3 900.00
SOLDES		- 21 100.00	21 100.00	-

6.3. Vote du Budget.

Après avoir examiné et commenté les diverses propositions du budget primitif 2016, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

APPROUVE et VOTE le budget primitif 2016 et procède à sa signature.

7° Fixation du prix de l'eau pour 2017.

Vu les explications du Maire,

ATTENDU que le prix de l'eau a été maintenu à 1.28 €/m³ pour l'année 2016,

La majorité du Conseil municipal après en avoir délibéré,

décide pour la prochaine période, soit les factures qui seront émises en 2017 maintenir le prix de l'eau à 1.28€/m³.

8° Budget Annexe de l'eau : examen et vote du budget primitif 2016.**8.1. Section de fonctionnement.**

Les conseillers municipaux examinent la section de fonctionnement et décident de voter le budget par chapitres.

La proposition de budget d'exploitation est équilibrée et se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire BUDGET 2015	propositions BP 2016
	DEPENSES	92 794.35 €	113 671.95 €
*011	Charges à caractère général	48 800.00 €	70 000.00 €
*014	Atténuation de produits	11 000.00 €	11 000.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	500.00 €	500.00 €
66	Charges financières	2 500.00 €	2 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	500.00 €
22	Dépenses imprévues	6 794.35 €	6 871.95 €
*042	Opération d'ordre (amortissement)	22 700.00 €	22 800.00 €
	RECETTES	92 794.35 €	113 671.95 €
2	Excédent de fonctionnement reporté	38294.35	55 671.95 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	46000	49 500.00 €
*042	Opération d'ordre (amortissement)	8500	8 500.00 €

8.2. section d'investissement.

Les conseillers municipaux examinent la proposition de budget par opérations mais décident de voter la section d'investissement sans opérations et par chapitres.

La proposition de budget d'investissement est équilibrée et se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire BUDGET 2015	RAR 2015	propositions BP2016	BP2016
	DEPENSES	47 954.99 €	12 158.00 €	38 964.38 €	51 122.38 €
*020	Dépenses imprévues	4 254.99 €		4 964.38 €	4 964.38 €
1391/40	Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions)	8 500.00 €		8 500.00 €	8 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200.00 €		5 500.00 €	5 500.00 €
2156	Travaux / nouveaux branchements eau / plans de réseau	30 000.00 €	12 158.00 €	20 000.00 €	32 158.00 €
	RECETTES	47 954.99 €	0.00 €	51 122.38 €	51 122.38 €
*001	Excédent d'investissement reporté	25 254.99 €		28 322.38 €	28 322.38 €
*021	Virement de la section de fonctionnement				
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des acquisitions et travaux)	22 700.00 €		22 800.00 €	22 800.00 €

8.3. Vote du Budget annexe de l'eau.

Après avoir commenté les diverses propositions du budget primitif 2016 le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

APPROUVE et VOTE le budget primitif annexe de l'eau 2016 et procède à sa signature.

9. Examen des devis et attribution du marché à procédure adapté pour l'aménagement d'un chemin rural.

Le Maire rappelle aux conseillers que nous bénéficions d'une subvention de l'Etat dans le cadre du DETR 2014 au titre de l'aménagement du chemin rural reliant la rue du Noyer à la rue de l'église.

Le montant estimé des travaux étant inférieur à 25 000 € HT trois entreprises ont été consultées par courrier du 10 février 2016 pour une remise des offres fixée au 12 mars 2016. Les critères d'attributions suivants avaient été définis : 1) prix, 2) références et expérience de travaux similaires.

Les trois entreprises sollicitées ont remis leurs offres dans les délais fixés.

Examen des devis :

- * entreprise BRUETSCHY Dany : 20 509.80 € HT
- * entreprise TP Montavon : 14 156.40 € HT,
- * entreprise ROKEMANN : 17 071.20 € HT

Après un examen plus approfondi des devis il s'avère que l'entreprise TP Montavon n'a pas chiffré dans son offre les travaux de finition avec des matériaux 0/31.5 ces travaux ont été chiffrés respectivement à 6000 € HT par l'entreprise BRUETSCHY et à 3000 € HT par l'entreprise ROKEMANN.

Au vu de ces informations les conseillers à l'unanimité,

ATTENDU que pour l'estimation des travaux pour lesquelles toutes les entreprises ont répondu la société la moins disante est l'entreprise Rokemann,

ATTENDU que toutes les entreprises ont une expérience dans ce type de travaux,

ATTRIBUENT le marché à l'entreprise ROKEMANN pour un montant de 17 071.20 € HT.

AUTORISENT le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

10. Situation financière du Conseil de Fabrique de l'église et projets de travaux.

Le Maire informe les conseillers qu'il conviendrait d'effectuer divers travaux à l'église :

- le remplacement de deux portes permettant une meilleure isolation,
- la restauration du buffet de d'orgue et du garde-corps de la tribune (travaux financés en grande partie par l'association St Maurice II),
- la réfection de la façade du clocher et de la chaufferie,
- la réfection de la toiture du clocher,

- la mise en accessibilité du bâtiment.

Le Maire soumet au conseil le compte de résultat 2015 établi par le Conseil de Fabrique. Malgré les efforts pour trouver des ressources (collecte pour le chauffage, repas annuel à la chapelle, ...) il s'avère que ce dernier ne bénéficie pas des crédits nécessaires pour mener à bien ces travaux,

Aussi,

Considérant le paragraphe 8.2. alinéa 2 de la circulaire NOR/IOC/D/11/21246 C (Ministère de l'Intérieur, Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, Bureau central des Cultes, ayant pour objet les édifices du culte) qui stipule « en cas d'insuffisance de ressources de l'établissement public du culte, les communes pourvoient aux charges d'entretien des édifices du culte en application de l'article L.2543-3-3 du Code Général des collectivités territoriales. »

le Maire propose aux conseillers d'assumer le financement principal et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux ; le Conseil de Fabrique participerait dans la mesure de ces moyens à hauteur de 7 800 €.

Vu les explications du Maire, les conseillers à l'unanimité,

DECIDENT d'assumer le financement principal et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à effectuer à l'église avec une participation de 7 800 € du Conseil de Fabrique.

11. Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin : approbation des nouveaux statuts et adhésion de la communauté de Communes de la vallée de Villé.

11.1. Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016,
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

11.2. Adhésion de la communauté de Communes de la Vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

12. Divers et informations.

12.1. Examen de devis. Le Maire soumet aux conseillers le devis de France Telecom pour le raccordement en souterrain de la maison VIOL Yvan, rue Muhleweiher, pour un montant de 6 990 € HT. La solution en aérien avec la pose de trois poteaux reviendrait à environ 2000 € HT.

Après débat les conseillers moins une voix souhaitent le raccordement en souterrain et chargent le Maire de passer commande des travaux.

12.2. Déclaration de sinistre effectué par Mme BIR Agnès.

Le Maire informe le conseil municipal que Madame BIR Agnès estime que lors de la démolition de la grange communale le pan du mur mitoyen de sa remise a été endommagé.

Les conseillers après discussion réfutent cette version des choses. Le mur n'était pas mitoyen et c'est la remise de Mme BIR qui a été construite adossée sur le mur en aggro de la grange communale. Ce mur ayant été démoli la remise de Madame BIR Agnès se trouve en effet, à présent, sans fermeture mais la remise en elle-même n'a subi aucune dégradation.

Les experts des deux assurances effectueront une visite des lieux le 11 avril 2016. Les conseillers autorisent le Maire à représenter la Commune pour toutes les démarches liées à ce dossier et le chargent, d'ores et déjà, de mandater un géomètre afin que soit matérialisés les limites de propriété pour déterminer très exactement le propriétaire du mur.

12.3. Branchement réseau eau potable et eaux pluviales.

Monsieur GASSER Paul, adjoint délégué responsable des réseaux, est régulièrement confronté aux interrogations des personnes souhaitant construire ou rénover des maisons dans la commune. Il souhaite que soit redéfini clairement et par délibération comment la commune intervient lors des branchements sur le réseau d'eau potable et le réseau d'eaux pluviales. .

Après discussion les conseillers confirment les décisions prises antérieurement soit :

*** les travaux de branchements d'adduction d'eau potable sont effectués et pris en charge par la Commune jusqu'en limite de propriété.**

*** les travaux de branchements des assainissements individuels sur le réseau d'eau pluviales sont à la charge des pétitionnaires jusqu'au réseau.** S'ils doivent intervenir sur le domaine public une demande doit être déposée par le pétitionnaire ou l'entreprise effectuant les travaux. Les travaux étant à la charge des pétitionnaires il peuvent faire appel à l'entreprise de leur choix.

12.3. Informations diverses.

- Orange informe la commune que la cabine téléphonique sise devant la mairie sera démontée au courant de cette année.
- L'opération Haut-Rhin propre se tiendra le samedi 23 avril à 9 h 00.

Divers points sont encore abordés puis plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 h 30.